



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Fourniture, gestion et maintenance des kits oxygène aéronautiques EVASAN

Affaire N° 32/BIOM/2026

Appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5° du Code de la commande publique.

Accord-cadre à Bons de commande s'exécutant au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en vertu des articles R.2162-4, R. 2162-13 à R. 2162-14 du CCP

Et par référence au cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021

CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

Rue de l'hôpital

BP 04

97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 64 80 34 – Fax : 02 69 61 79 65

Courriel : gestioncellule.marches@chmayotte.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

1. Objet du marché

Le présent CCTP a pour objet la fourniture, la maintenance, le pilotage technique et la coordination du circuit des kits oxygène aéronautiques utilisés pour les évacuations sanitaires (EVASAN) du Centre Hospitalier de Mayotte.

Ces équipements, considérés comme pièces avion, sont soumis à la réglementation aéronautique et sont indispensables à la continuité des soins lors des transports aériens de patients.

2. Organisation existante et principes

La gestion des kits repose sur une organisation multi-acteurs structurée, incluant :

Acteurs internes

- Service EVASAN : gestion opérationnelle, traçabilité, gestion des stocks
- Service biomédical : maintenance, suivi technique
- Pharmacie : commandes de remplissage et validation financière
- Service fret CHM : gestion logistique

Acteurs externes

- **Mayotte Air Service (MAS) :**
stockage, inspection visuelle, inventaire quotidien, suivi des mouvements
- Transitaire (SIFA) : transport international et douanes
- Compagnies aériennes

Le titulaire devra :

- s'y intégrer sans créer de redondance
 - respecter les responsabilités existantes
 - Proposer, le cas échéant, des améliorations organisationnelles compatibles avec l'existant
-

3. Description des équipements

Les kits comprennent :

- bouteilles d'oxygène aéronautique
- détendeurs
- caissons homologués

- accessoires

Ils sont :

- soumis à la réglementation aéronautique
 - non assimilés à des dispositifs médicaux
 - certifiés (type EASA FORM ONE)
-

4. Périmètre des prestations

4.1 Fourniture

- fourniture de kits complets
 - fourniture de pièces détachées
 - maintien de la compatibilité avec le parc existant
-

4.2 Coordination globale du circuit

Le titulaire assure :

- la coordination globale technique et logistique
- la fluidification des échanges entre :
 - biomédical
 - EVASAN
 - pharmacie
 - MAS
 - fret
 - prestataires techniques

Le titulaire est responsable du pilotage global du dispositif, sans se substituer aux acteurs existants.

4.3 Remplissage

- réalisé via stations agréées
- oxygène conforme aéronautique

Organisation à respecter :

- déclenchement par EVASAN (< 40 bars)
- commande via pharmacie
- transport via fret / SIFA

Le titulaire devra :

- optimiser les délais de traitement
 - sécuriser les flux logistiques
 - alerter en cas de dérive (délais, rupture)
-

4.4 Maintenance

Maintenance préventive

- révision triennale
- planification en lien avec le biomédical et EVASAN

Maintenance corrective

- réparation des kits

Optimisation attendue :

Le titulaire devra :

- fournir :
 - un catalogue de réparation standardisé (BPU)
 - un catalogue des pièces détachées et accessoires
- proposer des forfaits de réparation rapide
- garantir :
 - devis sous 48h
 - délais de réparation optimisés

Objectif : réduire les délais liés aux circuits administratifs internes

4.5 Rôle spécifique de MAS (non modifiable)

Le titulaire devra impérativement intégrer les missions de MAS :

- stockage des kits à l'aéroport
- inspection visuelle à chaque arrivée
- inventaire quotidien transmis au CHM
- transfert piste ↔ stockage ↔ fret

Répartition des responsabilités

- **MAS** : responsabilité logistique et de conservation en stockage
- **Titulaire** : responsabilité technique (maintenance, conformité, réparations)
- **CHM (biomédical / EVASAN)** : responsabilité opérationnelle et décisionnelle

Le titulaire ne pourra en aucun cas transférer ses responsabilités techniques à MAS.

4.6 Gestion du parc

Le titulaire devra :

- centraliser les informations issues :
 - EVASAN (stock / niveaux)
 - MAS (localisation / état visuel)
 - biomédical (maintenance)
- consolider une vision unique du parc

Le titulaire devient référent de la cohérence globale des données, sans reprendre la gestion opérationnelle des services.

4.7 Reporting et traçabilité

Le titulaire devra mettre en place :

Un suivi consolidé unique intégrant :

- localisation des kits
- état des kits
- niveau de remplissage
- historique maintenance
- échéances

Exigences :

- mise en place d'alertes (remplissage, maintenance, seuil critique)
- reporting mensuel
- extraction sous 48h

Le titulaire est responsable de la consolidation et de la fiabilité des données, et non de leur production initiale.

5. Exigences de performance

Disponibilité

- ≥ 95 % du parc opérationnel

Délais

- standard ≤ 15 jours
- urgent ≤ 7 jours

Continuité

- aucune rupture de kits tolérée
-

6. Sécurisation des EVASAN

Problématiques identifiées :

- kits immobilisés en remplissage
 - délais logistiques
 - kits non localisés
 - ruptures de stock
-

Exigences contractuelles

1. Stock tampon

Le titulaire devra proposer :

- une solution de mise à disposition de kits
 - avec un minimum de 5 kits disponibles
-

2. Suivi des retours EVASAN

Le titulaire devra :

- proposer des outils ou méthodes de suivi
- améliorer la visibilité des kits en circulation

La responsabilité opérationnelle du retour des kits reste portée par le CHM.

3. Optimisation des flux

Le titulaire devra :

- proposer des solutions d'optimisation

Limites :

- la planification des remplissages reste pilotée par EVASAN
- la gestion opérationnelle du parc reste interne au CHM

Le titulaire intervient en appui et conseil, pas en pilotage direct de ces actions.

7. Contraintes spécifiques

- insularité
 - dépendance au transport aérien
 - multiplicité des acteurs
 - criticité opérationnelle
-

8. Sécurité et conformité

Respect obligatoire :

- réglementation aéronautique
 - certification EASA
 - exigences de sécurité
-

9. Documents attendus

- certificats EASA
 - certificats de remplissage
 - rapports de maintenance
 - tableau consolidé du parc
 - indicateurs de performance
-

10. Amélioration continue

Le titulaire devra proposer :

- des améliorations du circuit EVASAN
- des optimisations logistiques
- des solutions de sécurisation du parc